



PROGRAMME DE COOPERATION VOLONTAIRE

Le volontaire

Le/ la volontaire est une personne qui s'engage de son plein gré, par motivation personnelle et dans un esprit de solidarité, à appuyer les actions d'un ou de plusieurs partenaires dans un projet / programme de développement durable.

En tant qu'agente de développement international, la personne volontaire travaille en partenariat avec un ou des organismes locaux afin de contribuer à l'avènement d'un monde plus juste, respectueux de la diversité culturelle, de l'équité des rapports de genres et de l'environnement.

Dans le cadre de la programmation SUCO, le volontaire se distingue par un niveau d'engagement et d'implication qui dépasse le simple intérêt professionnel ou la curiosité intellectuelle. La cohérence de la vision stratégique qui se concrétise au travers des programmes de **SUCO** sur les différents terrains constitue un cadre propice à l'expression d'une solidarité articulée et progressiste. Le volontaire contribue au développement de ces programmations dans un climat d'échange et de collaboration.

Dans la plupart des cas l'expérience vécue sur le terrain conduit à l'émergence de relations durables et d'une implication sur le long terme qui apportera encore des bénéfices autant pour les pays partenaires que pour le Canada.

La personne volontaire doit :

- Détenir la citoyenneté canadienne ou avoir le statut de résident permanent au Canada
- Être jugé apte à travailler outre-mer (doit passer un examen médical)
- Posséder les compétences et expériences requises pour le poste
- Être accepté par le partenaire et les autorités locales
- Accepter de travailler aux conditions définies par le partenaire local
- Accepter de vivre de façon modeste, mais convenable, en s'intégrant au milieu

De plus, la personne volontaire s'engage à :

- Respecter les lois et règlements en vigueur dans le pays hôte
- Respecter les coutumes et les pratiques locales dans leur langage, leurs attitudes, leur comportement, leur tenue vestimentaire, etc.
- Ne laisser aucune dette dans le pays hôte en fin de protocole d'entente

Finalement, la personne volontaire s'engage non seulement à respecter son protocole d'entente avec SUCO mais également le **Code d'éthique des volontaires SUCO sur le terrain**.